Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le



ID: 008-210803185-20230126-022023-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DES ARDENNES COMMUNE DE RANCENNES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RANCENNES

Séance du 26 janvier 2022

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont voté
15	15	14

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de RANCENNES, sous la présidence de Monsieur Joël BOUCHER, Maire.

Date de convocation: 19 janvier 2023

Date d'Affichage: 27 janvier 2023

Présents: Mmes CHAROT Christine, DEVOUGE-AUDART Evelyne, LEBEL Christine,

LECLERCQ Sabine,

MM. BOUCHER Joël, CECCHI Robert, CHARRIEAU Jean-Pierre DUPONT Philippe, FASSON Jean-Claude, FERNANDEZ Julien

PIERRE Eric

Absents ayant donné procuration : Mme BALLERIAUX Nathalie à Mme LEBEL Christine

Mme BIDAULT Corinne à Mme LECLERCQ Sabine

M. CORDIOLI Julien à M. FERNANDEZ Julien

Absent excusé: GOOSSE Ludovic

Secrétaire : Mme LECLERCQ Sabine

02-2023 - VENTE CAMIONNETTE CITROEN JUMPY

Le Maire explique que, suite à l'achat opportun d'une camionnette RENAULT MASTER en décembre 2022, le véhicule utilitaire Citroën JUMPY immatriculé DS 544 RD acquis par la commune en juillet 2015 pouvait être cédé du fait de son double emploi et qu'après vérification des prix pratiqués sur le marché, il a été décidé de proposer un prix de 8000 €.

Les communes de LANDRICHAMPS, REVIN et AUBRIVES, intéressées par cette cession, ont fait toutes trois une proposition d'achat correspondant au prix demandé.

Après en avoir délibéré et réalisé un tirage au sort par soucis d'équité entre les trois soumissionnaires, le Conseil Municipal décide de :

- vendre, unanimement, en l'état le véhicule susnommé pour la somme de 8000 € à la Commune de LANDRICHAMPS
- charge le Maire de signer les documents relatifs à la cession du véhicule et à faire toutes les démarches après des autorités administratives compétentes.

Pour extrait conforme, RANCENNES, le 27 janvier 2023

Le Maire,

Joël BOUCHER



Envoyé en préfecture le 31/01/2023

Reçu en préfecture le 31/01/2023

Publié le



ID: 008-210803185-20230126-022023-DE